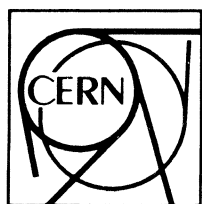


BULLETIN ASSOCIATION DU PERSONNEL



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

☎ 2819 - 4224

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL DU 31 MAI, REUNION INFORMELLE DU 8 JUIN ET SITUATION ACTUELLE

Le Conseil du Personnel a délibéré, entre autres, sur les sujets suivants :

POLITIQUE DU PERSONNEL

- . **Le Conseil du Personnel a décidé** de faire connaître à la Direction sa ferme opposition à la transmission au Comité des Finances d'un nouveau document de politique du personnel : en effet, ce document présentait un calendrier de travail ne laissant pas assez de temps pour une vraie concertation et soumettait des indications de politique d'une certaine ambiguïté.
- . **Le Conseil du Personnel a décidé** d'attirer l'attention du Directeur général sur l'intérêt d'une réelle concertation entre l'Administration et l'Association. **Il a décidé** également de demander que l'Association participe à tous les groupes de travail devant élaborer des propositions détaillées sur cette politique (filères de carrière, avancement modulé, appréciation des performances, etc...).
- . Finalement, **La Direction a décidé** que le document en question resterait purement interne et une présentation orale du calendrier de travail a seulement été faite au Comité des Finances du 21 juin. Ce calendrier prévoit dans l'immédiat : (nous citons)
 - “- *Restructuration de la Division du Personnel afin de la mettre en mesure de contribuer à la mise en oeuvre des réformes de la façon la plus efficace :*

15 au 30 juin

- *Définition des paramètres essentiels des différents projets, d'un commun accord avec les Chefs de Division et les représentants de l'Association du Personnel :*

26 juin au 7 juillet 1989.”

II. STATUTS DE LA CAISSE DE PENSIONS

De nouveaux statuts de la Caisse de Pensions ont été préparés depuis la fin de l'année dernière par le Comité des Pensions, discutés au Comité de concertation permanent et au Directoire, pour être soumis au Conseil de l'Organisation en juin 1989. Ce sujet fera ultérieurement l'objet d'un article plus détaillé.

Lors de sa réunion du 31 mai, le Conseil du personnel s'est penché spécialement sur un point introduit tout récemment par le Comité des Pensions : celui-ci proposait de faire payer à la Caisse de Pensions, sur ses ressources propres, ses frais de fonctionnement, y compris les salaires des membres du personnel travaillant à l'administration de la Caisse : jusqu'à présent, ces frais ont été pris en charge par l'Organisation. De l'avis de l'Association, une telle modification créerait immédiatement un déficit technique, estimé préliminairement à environ 50 millions de francs suisses.

Le Conseil du Personnel a décidé d'appuyer unanimement ses représentants au Comité des Pensions et au Comité de concertation permanent, qui s'étaient opposés à une telle modification, et de faire connaître cette opposition aux différentes autorités de l'Organisation.

Lors de sa réunion du 23 juin, **Le Conseil de l'Organisation a approuvé** les nouveaux statuts proposés, **à l'exception** de l'article sur les frais de fonctionnement, qui sera rediscuté dans la seconde moitié de l'année, lors de la révision des Règlements de la Caisse (qui précisent les Statuts).

III. REVISION QUINQUENNALE DES SALAIRES

La révision quinquennale des salaires est en cours. Un mandat précis a été donné par le Comité du Conseil au nouveau comité tripartite (Etats-Membres, Direction, Association) TRACE dont nous avons parlé dans le Bulletin Hebdomadaire No. 3/89. Ce mandat reprend essentiellement les mêmes critères que ceux utilisés lors de la révision des salaires précédente en (1985 et 1986). **Le Conseil du personnel a pris note** de l'avancement de cette révision et **devra prendre position prochainement** sur les demandes que l'Association va présenter à ce sujet. Ce point aussi fera l'objet d'un prochain article plus détaillé, mentionnant la première réunion de TRACE le 20 juin.

IV. APPRECIATION DES PERFORMANCES

A la suite d'une journée et demie de formation sur l'appréciation des performances, suivies par vingt délégués du personnel les 22 et 23 mai, il est ressorti que l'appréciation, qui tend à personnaliser la gestion du personnel, doit avoir pour objectif, par l'analyse des performances de chacun, le relèvement des qualifications professionnelles et l'établissement d'un plan de développement personnel. L'accent a été mis sur la préparation de l'entrevue par les deux parties en cause ; **le Conseil du personnel a décidé** d'attirer l'attention de l'Administration sur deux étapes préliminaires à l'appréciation des performances qui sont essentielles pour que cette appréciation soit faite avec le maximum d'objectivité :

- définition claire des exigences normales du poste
- définition claire des facteurs généraux de performance s'appliquant au poste.

Un memorandum a donc été adressé dans ce sens à la Division du Personnel : il a été discuté le 27 juin lors d'une réunion des responsables de division pour les entrevues périodiques : des informations plus précises seront transmises ultérieurement.

Par contre, **Le Conseil du personnel n'a pas retenu** une proposition qu'un délégué du personnel assiste aux entrevues périodiques à la demande des membres du personnel intéressés. Il est essentiel, cependant, que les représentants de l'Association puissent donner toute assistance requise avant ou après les entrevues.

*

*

*

English version will be published next week.

CARTE PRIVEE D'ENTREPRISE "EUROCARD / MASTERCARD"

INFORMATION

L'Association du Personnel a le plaisir de vous communiquer que l'offre groupée pour l'obtention de la carte de crédit EUROCARD/MASTERCARD se poursuit au même prix de la cotisation annuelle pour les membres du personnel du CERN soit CHF 30.- (au lieu de CHF 100.-) et la possibilité d'obtenir une carte supplémentaire gratuite pour le conjoint.

Les formulaires de demande de carte ont été modifiés et permettent maintenant d'avoir le numéro d'identification personnel "NIP". A l'aide de ce code personnel, il est possible de faire le plein d'essence en Suisse, jour et nuit dans la plupart des stations-service EC-Direct et de retirer de l'argent aux appareils Bancomat des banques suisses. Pour cette dernière prestation, une commission de 1% sera perçue.

Les autres prestations sont inchangées.

Les membres du Personnel du CERN qui désireraient, maintenant ou dans le futur, se joindre à cette offre, voudront bien s'adresser **directement à la Société de Banque Suisse - Agence CERN** - en demandant le formulaire EUROCARD/MATERSCARD - ASSOCIATION DU PERSONNEL CERN ou au Secrétariat de l'Association du Personnel.

INDIVIDUALIZED COMPANY "EUROCARD / MASTERCARD"

INFORMATION

The Staff Association is happy to announce that the offer to obtain an individualized Compagny EUROCARD/MASTERCARD (C.P.E.) continues at the same annual cost of CHF 30.- (instead of CHF 100.-), this cost including a free supplementary card for the spouse on request.

The application forms have been modified and now allow the additional feature of a personal identification number "NIP".

Using this code it is possible to fill up with petrol in Switzerland, 24 hours a day in most of the EC - Direct service stations and to obtain cash at the Bancomat machines of the Swiss banks. For the latter service, a commission of 1% is charged. The other conditions remain unchanged.

Those of you who wish to join this offer now and in the future should apply **directly to the Société de Banque Suisse, CERN Branch**, asking for the form EUROCARD/MASTERCARD - CERN STAFF ASSOCIATION, or to the Staff Association Secretariat.



GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN

Il n'y aura pas de permanence les mois de juillet et août.

En cas de problème urgent, prière d'envoyer un courrier à l'Association du Personnel, avec la mention "**Permanence**", qui transmettra.

CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

Prochaine permanence du Crédit Social des Fonctionnaires :

vendredi 7 juillet 1989 de 14h.00 à 16h.00
Salle d'Entretien de l'Association du Personnel
Bât.64 - R-002

Pour prendre rendez-vous, ☎2819.